

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT LA PRESCRIPTION SUR LA MODIFICATION DU PLU

Par arrêté n°161-2026 en date du 18 août 2026, Monsieur le Président de la Communauté de communes des Pays du sel et du Vermois a organisé l'ouverture de l'enquête publique portant la prescription sur la modification du PLU de la commune de Tonnoy.

A cet effet, Madame PAILLARD Guylaine a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Madame WEISSE Brigitte en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision n°E26000038/54 en date du 8 juin 2026 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête publique portant la prescription sur la modification du PLU de Tonnoy se déroulera du 16 septembre 2026 à 16h00 au 15 octobre 2026 à 16h00, soit pendant 30 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête publique, composé du projet de modification du PLU arrêté par délibération en date du 9 octobre 2024 incluant les avis des Personnes Publiques Associées, de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale en date du 27 avril 2026, de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) réunie en séance le 30 avril 2026, d'une note réglementaire et de l'ensemble des actes administratifs relatifs à la procédure, sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Sous format papier et sous format numérique sur un poste informatique en Mairie de Tonnoy, 20 place de la Libération 54210 TONNOY, siège de l'enquête publique, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie (lundi de 16h à 19h ; mercredi de 9h à 12h ; jeudi de 16h à 18h et samedi de 9h à 12h) ;

- Sous format numérique téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.cc-seletvermois.fr>

- Sous format numérique en utilisant également le site suivant : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquêtes/GC54015.html>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet de modification du PLU :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles et paraphés par le commissaire enquêteur mis à disposition en Mairie de Tonnoy, aux jours et heures habituels d'ouverture indiqués ci-avant ;

- Par courrier adressé à « Mme. le Commissaire enquêteur – modification du PLU de Tonnoy », par voie postale ou déposé en Mairie de Tonnoy, 20 place de la Libération 54210 TONNOY ;

- Sur le registre dématérialisé de la consultation : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquêtes/GC54015.html>

- via l'adresse mail suivante : secretaria.tonnoy@orange.fr

Le Commissaire enquêteur tiendra en Mairie de Tonnoy, 20 place de la Libération 54210 TONNOY, 3 permanences aux dates et horaires suivants :

- 16 septembre 2026, de 16h00 à 19h00
- 26 septembre 2026 de 9h00 à 12h00
- 15 octobre 2026 de 13h00 à 16h00

A l'issue de l'enquête, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil communautaire des Pays du sel et du Vermois pour approbation, précédé par une approbation de principe du Conseil municipal de Tonnoy.

La personne responsable de l'élaboration de la procédure est la Communauté de communes représentée par son Président.

Les informations concernant la modification du PLU pourront être demandées auprès de la secrétaire de mairie de Tonnoy : secretaria.tonnoy@orange.fr , aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire seront tenus à disposition du public pendant un délai d'un an en Mairie et au siège de la Communauté de communes, sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.cc-seletvermois.fr>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le public et l'administration